

RÉFÉRENTS HANDICAP DE L'ORGANISME DE FORMATION SOLUTION BI FRANCE

Samuel DOREAU-BONNECHERE samuel.doreaubonnechere@sbi-group.com

Eric MARTIN eric.martin@sbi-group.com 06 13 53 04 92

CONTACTS IDENTIFIÉS CHEZ LES ACTEURS DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

AGEFIPH Ile-de-France (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)

- M'Ballo SECK (rhf-idf@agefiph.asso.fr ou m-seck@agefiph.asso.fr) - 06 25 68 21 17
- Bastien GIESBERGER (rhf-idf@agefiph.asso.fr ou b-giesberger@agefiph.asso.fr)
- Adriana TALBI (rhf-idf@agefiph.asso.fr ou a-talbi@agefiph.asso.fr)

MDPH Paris (Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris)

- <https://handicap.paris.fr/formulaire-de-contact/>
- Tél : 01 53 32 39 39 ; Email : contact@mdph.paris.fr

PRITH Ile-de-France (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés en Ile-de-France)

- <https://www.prithidf.org/contact>

CAP EMPLOI Paris et Ile-de-France (Pour les PSH en recherche d'emploi)

- <https://www.capemploi.info/>
- <https://www.capemploi.info/contact.html> - Numéro vert : 0805 660 661
- CAP Emploi 75 - Tél : 01 44 52 40 60 - contact@capemploi75.org
- CAP Emploi 77 - Tél : 01.64.79.59.37 - assistante-direction@capemploi77.fr
- CAP Emploi 78 - Tél : 01.30.57.50.12 - contact@capemploi78.fr
- CAP Emploi 91 - Tél : 01.69.75.11.50 - contact@capemploi91.com
- CAP Emploi 92 Asnières - Tél : 01.41.11.28.60 - accueil-asnieres@capemploi92.org
- CAP Emploi 92 - Montrouge - Tél : 01.42.53.76.76 - accueil-montrouge@capemploi92.org
- CAP Emploi 92 - Nanterre - Tél : 01.46.49.86.30 - accueil-nanterre@capemploi92.org
- CAP Emploi 93 - Aulnay - Numéro vert : 0805 660 661 - contact@capemploi93.org
- CAP Emploi 95 - Argenteuil - Tél : 09.72.75.12.13 ; CAP Emploi 95 - Cergy - Tél : 09.72.75.12.13 - accueil@capemploi95.org

SMS de Paris (Structures Médico-Sociales)

- Centre de formation et de rééducation professionnelle Valentin haüy 5
Rue Duroc , 75007 Paris - 01 44 49 27 27
- Centre de rééducation professionnelle et sociale Suzanne Masson
41 Av du Dr. Netter, 75012 Paris - 01 44 67 11 00
- Centre de formation pour jeunes aveugles Forja
106 Rue de l'Ouest, 75014 Paris - 01 45 45 60 60

PiDiEM (Cabinet de conseil spécialisé dans la conception de politiques handicap sur-mesure)

- <https://www.pidiem.com/>
- <https://www.pidiem.com/contact>
- Céline COSTES : 02 32 08 04 41

ACCEO-TADEO (Société spécialisée en solutions d'accessibilité pour les personnes sourdes, malentendantes et en situation de handicap)

- <https://www.acceo-tadeo.fr/>
- Email : contact@acceo-tadeo.fr
- Nadège BOURCHIS (Responsable développement Acceo, Tél : 06 23 27 88 38, Email : nadege.bourchis@acceo-tadeo.fr)

1. AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) :

<https://www.agefiph.fr>

Ressource Handicap Formation Ile-de-France (RHF Ile-de-France) :

<https://www.agefiph.fr/services/ressource-handicap-formation>

<https://www.youtube.com/watch?v=sNo7qYLCq5U>

Prestations d'Appui Spécifique (PAS) :

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/prestations-dappui-specifiques>

Prestation Handicap Projet (PHP) :

<https://www.handipacte-mde.fr/fiche-php.php>

Centre de ressources numériques :

<https://www.crn-handicap.fr/>

Outil de recherche de documents de l'AGEFIPH :

https://www.agefiph.fr/centre-de-ressources?f%5B0%5D=publics%3A8&f%5B1%5D=thematiques%3A170&f%5B2%5D=types_ressources%3A173

Réseau des Référents Handicap en Ile-de-France :

<https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/reseau-des-referents-handicap-de-lagefiph-en-hauts-de-france-retrouvez-le>

Des conseils pratiques dédiés spécifiquement aux organismes de formation :

<https://www.agefiph.fr/conseil-pratiques/developper-laccessibilite-de-vos-formations>

https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2024-06/Agfiph-RHF-fiche-accessibilite-qualiopi_2024-05.pdf

<https://www.agefiph.fr/articles/conseil-pratiques/un-organisme-de-formation-accessible-cest-possible>

2. MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE PARIS (MDPH)

<https://handicap.paris.fr/la-mdph/nos-missions/>

3. PLAN RÉGIONAL D'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS ILE-DE-FRANCE (PRITH IDF)

<https://www.prithidf.org/>

<https://www.prithidf.org/ressources/formation-et-apprentissage/decouvrir-la-mission-de-referent-handicap-en-et-cfa-capsules>

4. CAP EMPLOI

<https://www.capemploi-75.com/>

<https://www.cheops-iledefrance.com>

5. STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES (SMS)

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/adultes-handicapes/centre-reeducation-professionnelle-249/rgn-ile-de-france.html>

6. SITES GOUVERNEMENTAUX POUR LES PSH ET LEURS AIDANTS

<https://handicap.gouv.fr/>

<https://www.monparcours handicap.gouv.fr/>

<https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr>

7. SITE DE LA CCI DE PARIS

[Résultat de la recherche du mot clé "Handicap" \(beaucoup d'articles disponibles\)](#)

8. SITE REGROUPANT DES ENTREPRISES PRÊTES À SOUTENIR LE HANDICAP

<https://www.activateurdeprogres.fr/>

9. SITE DE SCIENCES-PO

[Lien vers fiches pédagogiques par handicap et vidéos explicatives par handicap](#)

HANDICAPS POUR LESQUELS NOUS ADAPTONS DE NOS FORMATIONS POUR ACCUEILLIR EN FORMATION LES PSH

Handicap moteur (46 % des cas de PSH reconnus) :

- Offre de formation disponible à 100% en mode DISTANCIEL qui permet aux PMR de suivre la formation à distance, lors de sessions dédiées (ou lors de sessions communes avec des apprenants non-PMR)
- Formations en présentiel INTRA RÉSIDENTIEL : ne sont délivrées que dans des salles que nous louons et qui sont toutes labellisées « Accessible PMR »
- Formations en présentiel INTRA ENTREPRISE (chez le client) : nous veillons à ce que nos prérequis en matière de salle de formation soient respectés par le client, notamment en cas de présence de PMR

Maladies invalidantes (21 % des cas de PSH reconnus) :

- Sous réserve d'une qualification préalable, **ce type de handicap** (Hypertension, insuffisance cardiaque, diabète, allergie, eczéma, cancer), à l'exception peut-être du cas de l'épilepsie, **nous paraît compatible** avec le **déroulement et la nature de nos formations** et **ne nous semble pas nécessiter une forte adaptation**
- En cas de limitation d'activité (motricité réduite, quantité / durée / intensité du travail qui peut être fourni) : **adaptation du rythme (pauses régulières) et pauses spécifiques au PSH** (pour **prendre un traitement** par exemple)

Handicap auditif (8 % des cas de PSH reconnus) :

- **Signalétique visuelle et Espace de travail adapté** : salle calme, bonne acoustique, bonne luminosité, **organisation des tables en carré ou en rond** pour que les participants se voient
- **Supports de cours transmis en amont de la formation** avec **Notes de bas de page** dans la présentation Powerpoint
- **Activation de la fonction de sous-titrage automatique de Powerpoint** (fonction « Diaporama / Toujours utiliser les sous-titres » de Microsoft Office, Tests menés concluants) et de **Teams**
- Activation du **vérificateur d'accessibilité de Microsoft Office** (permet de **s'assurer que les documents Microsoft Office utilisés en formation respectent les règles d'accessibilité**). Disponible sur Word, Excel et PowerPoint. **Onglet Révisions > Vérifier l'accessibilité**
- **Echanges privilégiant les fonctions de "chat"** des outils de visioconférence
- Activer les **Points d'Appuis Spécifiques** pour envisager des **interprètes en Langue des Signes Française (LSF)** ou des codeurs en **Langage Parlé Complété (LPC)**.
- **Parler bien en face et distinctement, prévoir un temps de travail plus long**, inciter à la **prise de parole à tour de rôle, sans couper la parole, en levant la main**
- Envisager les **Boucles magnétiques pour les personnes équipées d'un appareil auditif**

Handicap visuel (5 % des cas de PSH reconnus) :

- **Aménagement de la salle et du poste de travail**
 - **Accueil du PSH** dès la porte d'entrée de l'établissement
 - **Eclairage adapté, y compris sur le parcours**
 - Utilisation par le PSH d'un **ordinateur compatible avec le handicap** (plage braille, lecteur d'écran, synthèse vocale, liseuse) ou de **systèmes d'aide** (loupe ou système d'agrandissement de caractères couplés aux lunettes du PSH)
 - Placer le PSH **près de l'écran de projection**
 - Vidéoprojecteur : **exploiter au maximum la surface de projection** et **réglage du grossissement sur maximum**
 - **Prendre en compte l'éventuel accompagnement (humain ou canin)** : place assise pour l'accompagnant, emplacement / gamelle d'eau / pauses pour le chien
 - **Prévoir un rangement** pour la canne blanche
- **Contenu de la présentation et des documents**
 - Utilisation de la fonctionnalité de **synthèse vocale de Microsoft Office** pour **lire automatiquement à haute voix** le contenu d'un **texte de Word, Powerpoint ou Excel** ou pour le **texte échangé** lors d'une session **Microsoft Teams** (Test menés concluants)
 - Diffusion en mode **plein écran**, grosse **police de caractères**, fort **contraste**
 - **Phrases courtes, vocabulaire concis, texte accompagnant les schémas complexes**
 - **Documents numériques** plutôt que papiers

HANDICAPS POUR LESQUELS NOUS REORIENTONS VERS LES ACTEURS SPÉCIALISÉS DU SECTEUR DU HANDICAP

Pour les cas suivants, nous pensons que **la nature technique de nos formations et le fort degré d'utilisation des outils informatiques** qu'elles impliquent, **ne nous permettent pas pouvoir adapter notre offre de formation afin d'accueillir en formation les PSH concernés**, au vu des moyens et des ressources dont nous disposons et de la nature du handicap. Pour ces PSH, nous nous efforçons alors de les **réorienter vers les acteurs de notre réseau de prise en compte du handicap** (voir ci-dessus).

Handicap psychique (13 % des cas de PSH reconnus) :

Réorientation vers d'autres acteurs du secteur de la prise en compte du handicap mieux à même de leur prodiguer des conseils de prise en compte de leur besoin de formation.

Handicap mental (7 % des cas de PSH reconnus) :

Réorientation vers d'autres acteurs du secteur de la prise en compte du handicap mieux à même de leur prodiguer des conseils de prise en compte de leur besoin de formation.

CONCLUSION

Dans **80 % des cas de handicap**, et sous réserve de qualification préalable, nous pensons pouvoir **nous adapter afin d'accueillir les PSH concernés en formation**. Pour les **20% restant**, nous les **réorientons vers notre réseau de prise en compte du handicap** (voir contacts ci-dessus).